



PROJET FILIA :

Prévention des consommations à risque des mineurs et des parents pris en charge dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance Bilan de la phase 1 (2022-2024)

Suite à un appel à candidature lancé en 2022 par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), le Département de l'Aube a été retenu pour « l'accompagnement du public accueilli en Protection maternelle et infantile (PMI), des mineurs pris en charge et des familles accompagnées dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ».

Le projet « FILIA* » a pour objectifs le repérage et la prise en charge des consommations à risque chez les personnes cibles.

Un plan d'action sur 2 ans a été mis en place pour prévenir les addictions aux substances psychoactives et proposer de meilleurs soins aux jeunes confiés à l'ASE, et hébergés en famille d'accueil ou en établissement. Il a visé aussi à sensibiliser :

- les familles d'accueil,
- les professionnels socio-éducatifs de l'ASE et des établissements de protection de l'enfance (Maisons d'enfants à caractère social ou MECS),
- les infirmières des établissements,
- les psychologues,
- les parents.

Pour réaliser les actions du projet, le Département de l'Aube a notamment collaboré avec les organismes Addictions France Aube et Oppelia - ALT 10 ainsi qu'avec la compagnie de théâtre-forum Aziadé, intervenue dans la conception d'un spectacle autour des addictions.

**FILIA : libre en éwondo, langue bantoue du Cameroun (Afrique centrale); A: Aube Vivre libre de toute dépendance, servitude et domination secondaires à l'addiction*

1| Le cadre général du projet

■ Origine et financement du projet

Ce projet a été mis en œuvre dans le cadre d'un appel à candidature en 2022, à destination des conseils départementaux, pour l'« accompagnement du public accueilli en Protection Maternelle et Infantile, des mineurs et des familles prises en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

Il est soutenu par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Créé en décembre 2016 au sein de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, le fonds de lutte contre le tabac a élargi son périmètre d'intervention à l'ensemble des substances psychoactives par l'article 57 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la Sécurité sociale. Il devient ainsi le « Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives » (article L. 221-1-4 du code de la Sécurité sociale)

Celui-ci contribue au financement d'actions locales, nationales et internationales portant sur l'ensemble des addictions avec ou sans substance.

■ Contexte national

« Les conduites addictives demeurent un problème majeur de santé publique et de société en raison des dommages sanitaires et sociaux qu'elles induisent ainsi que de leur coût pour les finances publiques. Le tabac et l'alcool sont les premières causes de mortalité évitable en France :

La consommation de tabac est responsable de 75 000 décès par an dont 45 000 décès par cancer (1 fumeur sur 2 meurt des conséquences du tabac) ; l'alcool de 41 000 décès (dont 15 000 par cancer) ; les drogues illicites de 1 600 décès chaque année.

En France, 1 Français sur 4 (25,5 %) fume quotidiennement du tabac (source : baromètre de Santé publique France 2020) tandis qu'un quart des Français a une consommation d'alcool au-delà des repères de consommation à moindre risque. On estime à 900 000 le nombre de fumeurs quotidien de cannabis.

Les niveaux de consommations en France restent parmi les plus élevés de ceux recensés dans les pays occidentaux, voire du monde pour certaines tranches d'âge ». source : <https://assurance-maladie.ameli.fr/>

La Haute Autorité de Santé (HAS) affirme que les substances psychoactives regroupent à la fois les drogues licites (tabac, alcool, opiacés, produits de substitution, médicaments psychotropes tels que hypnotiques, benzodiazépine, antidépresseurs, ...) et non licites (cannabis, cocaïne, ecstasy, MDMA ou amphétamine, ...).

Selon l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), le marché des drogues illicites en France est structuré, d'un point de vue des volumes notamment, autour de quatre produits principaux, à savoir le cannabis, la cocaïne, l'héroïne et la MDMA/ecstasy. Depuis une vingtaine d'années, il est affecté par une offre internationale de drogues illicites dynamique et de plus en plus diversifiée. Ainsi, l'année 2021 a été marquée par des records de production de cocaïne en Colombie, des niveaux très élevés de production d'opium et d'héroïne en Afghanistan et de drogues de synthèse dans l'Union européenne.

En France, les quantités saisies par la police, la gendarmerie et les douanes atteignent, pour l'herbe, la cocaïne et même l'héroïne, des niveaux sans précédent. Par ailleurs, les teneurs des produits qui circulent sur le territoire national, de la résine de cannabis à l'héroïne en passant par la cocaïne et la MDMA/ecstasy, se situent à des niveaux élevés, alors que les prix de détail sont plutôt stables ou en légère baisse.

En décembre 2018, les adolescents français étaient au 10ème rang des consommateurs de cannabis en Europe alors qu'en 2010 ils occupaient la première place. Aujourd'hui, les usages de cannabis restent le fait des jeunes générations (plus de 30 % des adolescents âgés de 17 ans en avaient déjà consommé en 2022).

Chez les adolescents de 17 ans, la baisse de consommation d'alcool est encore plus prononcée entre 2017 et 2022, avec un usage quotidien qui a diminué de 31 %, et un usage dans le mois qui a diminué de 14 %. Quant aux alcoolisations ponctuelles importantes mensuelles, bien que toujours notables et touchant près d'un tiers des jeunes, elles sont également en diminution (-16,8 % par rapport à 2017).

Les orientations nationales affirment que la prévention et l'éducation sont une priorité dans la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

La première orientation de la stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027 est de doter chacun de la liberté de choisir.

Cette liberté exige d'abord de disposer des compétences psycho-sociales permettant d'éviter des comportements à risque.

■ Contexte local

Le Département de l'Aube ne déroge pas à cette alerte nationale et des consommations sont identifiées dans ses établissements en protection de l'enfance. Selon les témoignages de professionnels experts, ces consommations évoluent en termes de quantité, de type de produits (nouveaux produits consommés) et de conséquences comportementales et de santé.

Les produits les plus consommés et repérés sont principalement le cannabis et l'alcool et concernent jusqu'à 25% de l'effectif dans certaines structures avec des consommations qui peuvent être régulières et importantes.

Les dangers de ces consommations addictives sont les troubles physiques comme les infections, l'overdose, ainsi que l'apparition ou l'aggravation de troubles psychiques tels que la paranoïa, l'anxiété et la dépression.

Dans l'Aube, l'offre de soins pour personnes souffrant d'addictions qui tente de faire face à l'ampleur des besoins, comprend :

- Le Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) proposées par les CSAPA ;
- L'unité d'addictologie du Centre Hospitalier de Troyes.

Les professionnels en protection de l'enfance sont le plus souvent démunis face à ces conduites à risques qui se développent à une vitesse fulgurante.

Ainsi, de 2022 à 2024, le projet FILIA, projet de prévention des consommations à risque des mineurs et des parents pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, a mis des actions en place pour prévenir les addictions aux substances psychoactives et proposer de

meilleurs soins aux jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et hébergés en famille d'accueil ou en établissement.

Pour l'implantation de ces actions du projet, le Département de l'Aube a collaboré avec les organismes Addictions France Aube et Oppelia - ALT 10 associés dans le cadre de la réponse à l'appel à projet. Un partenariat fructueux avec la compagnie de théâtre AZIADÉ a également permis de sensibiliser les publics concernés du projet, particulièrement les jeunes en établissements.

Le démarrage officiel du projet FILIA a eu lieu le 06 décembre 2022 et le projet se termine le 31 décembre 2024 avec la réalisation de toutes les actions prévues.

2| Le projet FILIA, concrètement

■ Les lieux d'intervention

Les actions ont eu lieu dans 7 MECS et à travers le service des assistants familiaux :

1. Le CDE (Centre départemental de l'enfance),
2. Le service des assistants familiaux,
3. LE PAVILLON,
4. L'USMA (l'Unité Spécifique pour Mère Adolescente),
5. Le CEIP (Centre éducatif et d'insertion professionnelle),
6. L'AAJA (Association Action Jeunesse de l'Aube),
7. Le Passage,
8. Le Foyer des Jeunes.

■ Les bénéficiaires

Les populations cibles des actions ont été :

- Les jeunes suivis par l'ASE
 - En établissement
 - En famille d'accueil
- Les familles d'accueil des jeunes suivis
- Les parents des jeunes
- Les professionnels de l'ASE et des établissements (éducatifs, sociologues) intervenant auprès des jeunes
- Les infirmières des établissements

■ Les objectifs

Le Département s'était engagé à :

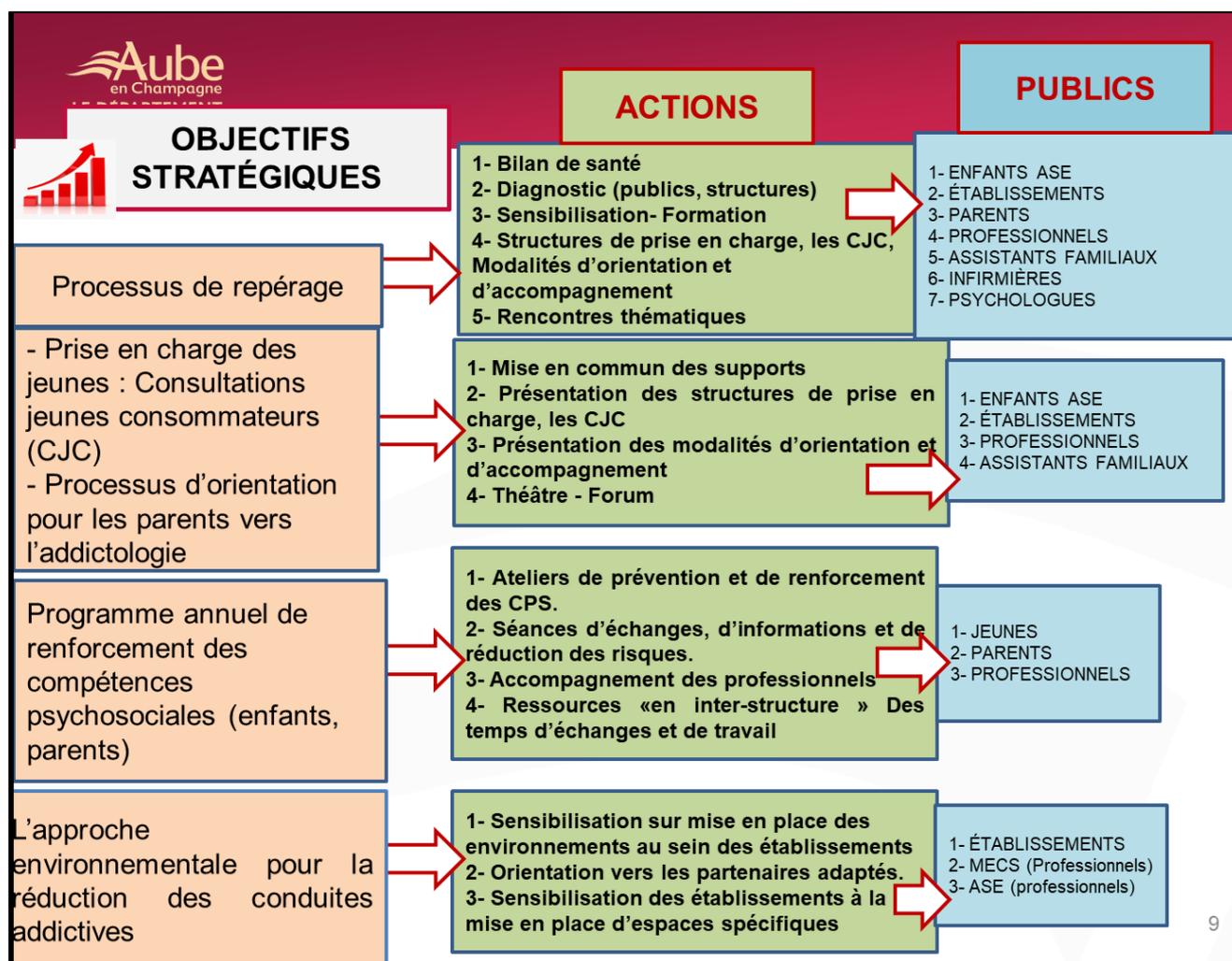
- Développer des processus permettant d'organiser le repérage des conduites addictives pour les jeunes suivis par l'ASE, en famille d'accueil ou en établissement ainsi que pour leurs parents.

- Proposer aux jeunes suivis par l'ASE ayant des consommations à risques un accompagnement de prise en charge en lien notamment avec les Consultations jeunes consommateurs (CJC).
- Développer au sein des services et établissements de l'ASE au moins un programme annuel de renforcement des compétences parentales et de renforcement des compétences psychosociales chez les enfants
- Prendre en compte, dans le projet de service de l'ASE ainsi que dans ceux des services et établissements qui en dépendent, l'approche environnementale indispensable à la réduction des conduites addictives chez les jeunes accompagnés par les services de l'ASE avec une explicitation des modalités de mobilisation et d'accompagnement des professionnels de l'ASE

■ Les actions

Les interventions retenues ont été, entre autres : la réalisation du bilan de santé des enfants de l'ASE afin de repérer précocement les conduites addictives, explorer et décrire les représentations des publics cible ; des formations et de la sensibilisation, des ateliers de renforcement des compétences psychosociales des publics cible ; le renforcement l'interconnaissance, la mise en commun d'outils de prévention des addictions.

Schéma des objectifs, actions et publics cibles :



■ Les résultats

Le bilan final montre que :

- Le projet FILIA a été co construit en interne (Centre départemental de l'enfance – Service départemental d'accueil familial – ASE) et en externe (établissements - ALT10 - Addictions France – Compagnie AZIADÉ) ;
- Le calendrier de déploiement de la stratégie a été respecté : 06 décembre 2022 – 31 décembre 2024 ;
- Les interventions ont été menées dans tous les établissements de protection de l'enfance ;
- Elles ont également ciblé certains services de la Direction Enfance famille : Service départemental d'accueil familial – ASE ;
- Les actions ont été implémentées auprès de tous les publics des services de la Direction Enfance Famille du Département de l'Aube et dans les établissements de protection de l'enfance : enfants, psychologues, infirmières, professionnels éducatifs, assistants familiaux ;
- Les actions sont pertinentes et répondent à un véritable besoin. Elles sont bien accueillies et les publics cibles s'en sont appropriés ;
- La participation des professionnels et des jeunes est satisfaisante ;
- Toutefois, la mobilisation des parents est absente. Selon les professionnels, cela est dû à leurs propres conduites addictives et leur refus d'être exposé ;

Quelques données chiffrées :

- **Environ 400 Partenaires mobilisés :**
 - ASE – Service départemental d'accueil familial (SDAF) ;
 - Établissements de protection de l'enfance ;
 - Centre Hospitalier de Troyes - Médecins libéraux - Médecine Préventive (pour la réalisation des bilans de santé) ;
 - CSAPA: Consultation jeunes consommateurs (22 professionnels).
- **13 diagnostics ou états des lieux** ont été réalisés auprès **189 répondants** : jeunes (60), professionnels éducatifs (65), assistants familiaux (104), psychologues (12), infirmières (8). Cet état des lieux a permis d'obtenir l'adhésion des publics cibles.
- **19 séances de sensibilisation et de renforcement des compétences psychosociales** ont été effectuées auprès des parties prenantes permettant l'identification de **8 référents addictions**.
- **2 formations en addictologie** ont permis d'habiliter **24 professionnels ressources**.
- **3 Rencontres thématiques** ont réuni **8 infirmières**.
- **2 Ateliers thématiques** ont regroupé **76 professionnels** dont une quarantaine d'assistants familiaux.

- **250 inscrits au 13 décembre 2024, dont une soixantaine de jeunes, au Théâtre – Forum** de la compagnie Aziadé qui se tiendra le 17 décembre 2024 au Centre de congrès de l'Aube. C'est un spectacle participatif visant à renforcer les compétences psychosociales des professionnels, des parents et des jeunes.

Les jeunes se sont mobilisés à la fin du projet grâce au théâtre-forum

Un focus sur les jeunes, public prioritaire, fait état de :

- **300 jeunes invités aux différentes actions** in situ dans leurs foyers de vie.
- **17 ateliers proposés** aux jeunes
- **3 ateliers réalisés** regroupant **45 jeunes** : Centre éducatif d'insertion professionnelle (24) – Foyer des jeunes (19) - Pavillon (2)
- **6 Entretiens individuels** réalisés par les professionnels de l'ALT10 et Addictions France.
- **30 propositions d'orientation vers les Consultations jeunes consommateurs (CJC)** par les professionnels d'établissement, notamment les infirmières.
- Environ **une dizaine de consultations** effectivement réalisées au **CSAPA**.
- **4 CJC avancées en cours de création** (Centre éducatif d'insertion professionnelle – Mineurs non accompagnés – Maison d'enfants à caractère social Le passage – Centre départemental de l'enfance). Ces CJC seront faites au sein de ces établissements.

En réponse à l'appel à candidature 2024-2026 par le Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), le Département de l'Aube a encore été retenu pour « l'accompagnement du public accueilli en Protection maternelle et infantile (PMI), des mineurs pris en charge et des familles accompagnées dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ».

Ainsi, le projet FILIA phase 2 permettra de pérenniser et développer les actions préventives et curatives réalisées durant la 1^{ère} phase. Les parents et les jeunes seront les cibles prioritaires de la phase 2024-2026 du projet FILIA.